



Conseil Municipal du 19 décembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 21

présents : 17

votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Jean DECROIX

Étaient régulièrement représentés :

Laurence GUERNE, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Steve IDJAKIREN a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE » AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants,
Vu la circulaire 013617 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 22 novembre 2001,
Considérant la nécessité de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées,
Considérant l'importance de la dimension locale pour en garantir le caractère concret et la
pérennité,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE Carole BERGER-JACOB "Correspondant Défense".

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20231219-D-2023-71-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Steve IDJAKIREN

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 20.12.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 20.12.2023.